



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95674>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **25-95674**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Troyes

Correspondant : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=37226>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : DEMOLITION D'UN HANGAR SITUE IMPASSE SAINT GILLES A TROYES La présente consultation le débroussaillage de la parcelle, la démolition et curetage d'un hangar désaffecté situé Impasse Saint Gilles à Troyes. La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2120-1-2°, L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique. La consultation donnera lieu à un marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire. La durée globale du marché est fixée à 1 an, à compter de la date de réception de la notification du marché au titulaire. Délai d'exécution : -La période de préparation d'une durée de 2 mois débutera à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage.-Le délai d'exécution des travaux d'une durée de 6 semaines débutera à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage.-.

Lieu d'exécution et de livraison : Impasse Saint Gilles, 10000 TROYES

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Qualibat 1552 ou équivalent (*) – Traitement de l'amiante « Sous-Section 3 » (Certification prévue par le décret n° 2012.639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante * l'équivalence présentée doit être émise par un organisme certificateur accrédité). (Entreprise qui, disposant d'un responsable technique justifiant de la formation appropriée, conçoit et réalise, par des personnels dûment qualifiés et formés, des travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, selon une organisation et des dispositions adaptées. Elle justifie au travers d'un système documentaire (mode opératoire général) de son évaluation des risques prenant en compte les différents processus de travail et décrivant pour chacun d'eux les caractéristiques des matériaux concernés, les techniques et modes opératoires utilisés, les moyens de protection collective correspondants et les niveaux d'empoussièrement générés. En fonction des travaux à réaliser, et après en avoir analysé et évalué les risques, elle détermine les processus, les moyens humains et matériels y compris de robotisation qu'elle prévoit de mettre en œuvre). Important : - Dans le cas où le candidat est titulaire du Qualibat 1552 ou équivalent* : il peut se présenter individuellement en présentant la certification exigée. - Dans le cas où le candidat n'est pas titulaire du Qualibat 1552 ou équivalent* : il doit, DES LE DEPOT DE L'OFFRE, se présenter en

groupement ou déclarer un sous-traitant possédant cette qualification ou équivalent. Toute candidature qui ne satisferait pas à cette condition sera rejetée et éliminée.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 23/09/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
202507181511

Renseignements complémentaires : Visite obligatoire du site. Pas de prestations supplémentaires éventuelles. Variante non autorisée. Critères de jugement des offres : Coût des travaux, sur 10 points, pondération 60%, jugé au regard du montant du cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Valeur technique et environnementale, sur 10 points, pondération 40%, appréciée au regard du mémoire technique et environnemental du candidat portant sur les points suivants: - La méthodologie mise en œuvre pour la démolition et désamiantage (durée prévisionnelle des différentes phases du chantier, installations de chantier, protections individuelles et collectives), sur 5 points. - La démarche environnementale en matière d'organisation de la gestion des déchets et de la propreté du chantier, (actions de sensibilisation du personnel – prévention -, dispositif de tri adopté, filières d'élimination, traitement et de valorisation des déchets), sur 5 points. Financement : Ville de Troyes. Financements extérieurs : Sans objet. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Délais de paiement : 30 jours. Avance : Il sera fait application, le cas échéant, des articles R. 2191-3 à 11 du Code de la Commande Publique. Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. En outre, l'acheteur n'autorisera aucune demande de constitution de groupement au regard de l'article R2142-3 du code de la commande publique ni aucune modification de groupement au regard de l'alinéa 2 de l'article R2142-26 du code de la commande publique. Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. Possibilité d'attribuer le marché, objet de la présente consultation, sur la base des offres initiales sans négociation. Toute demande de renseignements d'ordre administratif ou technique ne peut se faire que par écrit via la plateforme de dématérialisation <http://www.xmarches.fr> pour les candidats identifiés ayant téléchargé le dossier de consultation en version électronique (rubrique « poser une question »). Le pouvoir adjudicateur consignera l'ensemble des questions et demandes de renseignements complémentaires en une réponse unique communiquée à l'ensemble des candidats ayant téléchargé un dossier de consultation en version dématérialisée. Aucune demande de renseignements complémentaires ne sera admise dans les 6 jours calendaires qui précèdent la date de remise des

offres. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Châlons-En-Champagne
25, rue du Lycée 51036 Châlons-En-Champagne, tél. : 03-26- 66-86-87, courriel : greffe.ta-chalons-en-
champagne@juradm.fr adresse internet : <http://chalons-enchampagne.tribunal-administratif.fr/>.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des
recours : Mairie de Troyes place Alexandre Israël B.P. 767 10026 Troyes Cedex, tél. : 03-25-42-68-47,
courriel : commande.publique@ville-troyes.fr adresse internet : <http://villetroyes.fr/>

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Service
commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Service
commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Service commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Service
commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Service
commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2025